

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 19 juin 2006

L'an deux mil six le 19 juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Madame Yasmine BRUNET, secrétaire de Mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Catherine ANDRE, Jean-Michel DOUSSELIN, Christine PILLAULT Maurice DELANOUE et Brigitte SCHRICKE.

Excusés : Philippe SEDILLEAU.

Absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD.

Procuration de Philippe SEDILLEAU pour Maurice DELANOUE

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

- 1- **Droit de préemption urbain et transfert à la Communauté de Communes de la zone concernée**
- 2- **Facture VITREPRO (PLU)**
- 3- **Rétrocession d'une partie du terrain de Courton à la Communauté de communes**
- 4- **Vente d'une partie du terrain de Courton à la SCI Les Châtaigniers**
- 5- **Aménagement paysager autour de la Forge**
- 6- **Aménagement de la rue des Prés**
- 7- **Parking salle des fêtes**

- 8- **Décisions modificatives concernant les lotissements et logements sociaux**
- 9- **Salle du stade**
- 10- **Garages à louer**
- 11- **Contrats d'été**
- 12- **Comice agricole 2007**
- 13- **Pique nique républicain**
- 14- **Bureaux à louer à la Mairie**
- 15- **Emprunt communal**
- 16- **Projet arboretum Route de Blois**
- 17- **Servitude de passage des réseaux pour Sainte Alice**
- 18- **Questions et affaires diverses**

Séance ouverte au public.

1 - Droit de préemption urbain et transfert à la Communauté de Communes de la zone concernée

Le PLU étant applicable depuis le 24 avril, le droit de préemption urbain institué sur le POS précédent n'est plus valable. Cette disposition peut s'avérer utile pour la commune sur les zones constructibles directement ou après aménagement.

La Communauté de Communes demande que lui soit transféré ce droit sur les zones d'ECOPARC réservées à la construction pour l'implantation d'activités industrielles ou artisanales diverses, figurant dans le PLU sous les appellations : AUe et Ue.

Dans l'immédiat, il s'agit de permettre la réalisation d'un entrepôt pour la société BLM (matériel électrique), qui occupe actuellement l'atelier relais.

Délibérations : A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide d'instituer un droit de préemption sur toutes les zones U et AU du PLU.

Il décide également de transférer le droit exercé sur les zones Ue et AUe d'ECOPARC à la Communauté de Communes.

2- Facture VITREPRO (PLU)

Il reste une facture à payer à la société VITREPRO concernant trois dossiers de M. AUBERT destinés à la Sous Préfecture, pour un montant de 926.64 €.

Le devis signé avec M. AUBERT ne permettant pas de dire si cette facture incombe à ce dernier ou à la commune, une vérification du contrat d'honoraires sera faite.

3- Rétrocession d'une partie du terrain de Courton à la Communauté de Communes

Une partie du terrain récemment acquis à M. Yves BELLESSORT par la Commune pour permettre la construction de la future Maison de Retraite selon le projet architectural retenu par la Communauté de Communes doit être rétrocédée à cette instance.

Délibération : OUI à l'unanimité des présents.

4- Vente d'une partie du terrain de Courton à la SCI Les Châtaigniers

Sur ce terrain il reste environ 16 000 m² que la SCI Les Châtaigniers a proposé d'acquérir au prix de 7 € le m² sous condition de l'obtention d'un arrêté de lotir, de la purge du droit des tiers, et du passage de fourreaux pour l'eau, l'électricité et les télécommunications.

En contrepartie, la SCI Les Châtaigniers s'engage à réaliser un lotissement de neuf pavillons, avec défense incendie, quatre candélabres, clôture et fossé sur 170 mètres de long et remise en état du chemin en calcaire.

Le Conseil juge la proposition intéressante mais le prix offert reste bas et d'autres sociétés de construction pourraient être intéressés : NEGOCIM et SELC notamment.

Ces deux organismes vont être contactés afin qu'une décision soit prise dans les meilleures conditions.

5- Aménagement paysager autour de la Forge

La commission des espaces verts s'est réunie pour la réalisation des 2^{ème} et 3^{ème} phases d'aménagement paysager.

Le devis le plus attractif est celui de M. BERTHIER (La Briquerie à La Marolle), qui a réalisé le parking à l'arrière de la mairie.

Délibération : le devis BERTHIER est retenu à l'unanimité des présents.

6- Aménagement de la rue des Prés

La DDE a transmis son devis d'assistance de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 14 322 €.

Les travaux eux-mêmes sont estimés à environ 400 000 €.

Ces travaux étant prévus pour 2007, le Conseil décide de surseoir pour l'instant.

7- Parking de la Forge et voie nouvelle vers le futur parking

Un devis de travaux supplémentaires consistant en des bordures près de la Forge et un revêtement adéquat sur la nouvelle voie menant au futur parking près de la Salle des Fêtes a été présenté par la société RVS (EUROVIA) pour la somme de 43.642 € TTC.

Délibération : le Conseil estime nécessaires ces travaux et retient le devis RVS à l'unanimité des présents.

A propos de la salle des fêtes, il est envisagé de profiter de la présence sur place de la pelleuse pour aménager l'arrière de la salle, ce qui permettrait la pose des portes-fenêtres, qui sont prêtes. L'intérieur sera ensuite repeint.

8- Décisions modificatives concernant les lotissements

Il s'agit de décisions purement administratives, le percepteur demandant le transfert de l'achat de trois terrains par la Commune sur le budget des lotissements de la Basinière, des Pins et des Places Basses. Sur le budget des logements sociaux, il faut également reverser une subvention mal imputée.

Délibération : OUI à l'unanimité des présents.

9- Salle du stade

La salle du stade est pratiquement terminée. Restent les enduits et aussi la pose de l'insert et l'aménagement du coin cuisine. Mais ces derniers aménagements ne pourront être faits que courant octobre 2006, la salle devant accueillir le 8 octobre un rallye de vieilles voitures.

Après finition, la salle pourra être louée hors saison sportive, c'est-à-dire entre fin décembre et fin janvier et entre la mi-mai et début septembre.

Cette salle, d'une surface d'environ 130 m², peut accueillir environ 100 personnes. L'hiver elle peut être chauffée à l'électricité et au bois.

Délibération : le Conseil décide d'un prix de location de 160 € hors charges de chauffage (compteur électrique et stère de bois).

L'achat de mobilier est envisagé (chaises uniquement).

10- Garage à louer

Jean-Jacques et Martine BLANCHANDIN louaient au presbytère un garage que leur successeur souhaiterait reprendre.

Délibération : le Conseil fixe à 54 € par mois le prix de la location.

D'autre part, le garage vacant dans la cour de l'ancienne gendarmerie sera loué à Melle Laetitia GUILLET pour la somme de 50 € par mois.

Il sera rappelé que ce garage a été affecté au logement du 34 rue Henri de Geoffre et qu'il devra être libéré en cas de besoin.

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} juillet 2006.

11- Contrats d'été

Deux jeunes se proposent à l'embauche pour les mois de juillet et août : Antoine BOUR et Romain ROUSSELET.

Délibération : OUI à l'unanimité des présents.

12- Comice agricole 2007

Le prochain comice agricole est prévu pour les 30 juin et 1^{er} juillet 2007. Messieurs GODEAU, JAFFRE, BEAUFILS et LEGOURD souhaiteraient qu'il ait lieu à Neung, sur le terrain de François de GEOFFRE, qui accepte de prêter gracieusement son terrain.

Les frais s'élèvent à environ 20.000 €.

Ils seraient pris en charge à hauteur de 10.000 € par la Communauté de communes, de 5.000 € par la commune de Neung, le surplus par les autres communes.

Cette manifestation représente en outre un énorme travail d'organisation et d'installation.

Délibération : le Conseil donne son accord.

13- Pique nique du 14 juillet :

Un pique-nique ouvert à tous aura lieu le 14 juillet, à 13 heures, sur le site de la Forge.

Chacun apporte son pique-nique, ce qui favorise la communication. Un barbecue peut être envisagé.

14- Bureaux à louer à la Mairie

La DDE souhaiterait louer des bureaux à Neung. Il y en a deux de disponibles à la mairie. Une offre a été faite à cet organisme qui n'a pas donné de réponse à ce jour.

15- Emprunt communal

Le montant emprunté (240.000 €) a été crédité sur le compte de la commune.

Il est destiné aux nombreux travaux entrepris ou à entreprendre.

16- Projet arboretum Route de Blois

Sur le terrain de 4 ha situé Route de Blois, à droite de l'Allée Royale à la sortie du village, le Maire propose de réaliser un arboretum qui pourrait être planté d'essences que l'on trouve en Sologne et agrémenté d'un parcours de santé.

Ce serait l'occasion de nettoyer le terrain de la pointe, en face, de le paysager côté Allée Royale, et d'y aménager éventuellement un parking pour les visiteurs de l'arboretum.

La proximité de l'étang de Beaumont rend le projet attractif.

A suivre.

17- Servitude de passage des réseaux pour Sainte Alice

Sans objet : le modèle de convention avec la société Jacques Gabriel ne nous a pas été adressé comme convenu.

18 - Questions et affaires diverses :

- A la demande de la Sous-Préfecture, l'indemnité de gardiennage de l'église devra être reversée.

- La commune a reçu une proposition du club de tennis de Chaumont sur Tharonne pour donner des cours de tennis au gymnase du collège à de jeunes enfants. Le problème sera de trouver un créneau horaire !

- Le cadastre demande de délibérer sur la dénomination « Impasse Belleville » de la voie d'accès au lotissement Espace Belleville.

Délibération : OUI à l'unanimité.

- M. MANDIN ayant barré sur sa propriété et le chemin longeant le Beuvron, le terrain voisin appartenant à la Commune se trouve enclavé et son entretien ne peut plus être assuré.

Après vérification auprès du notaire, il sera demandé à M. MANDIN de libérer ce passage qui, depuis plus de 50 ans, selon le témoignage de nombreux noviodunois, a toujours été ouvert à la promenade et à la pêche.

- Le déplacement des poteaux électriques aux carrefours de la perception et de la route de Villebourgeon sera fait par le SIDELC en même temps que les travaux de renforcement du réseau.
- La réunion des nouveaux arrivants sur Neung aura lieu le 30 septembre 2006 à 17h30 à la salle du stade.
- Un plan va être demandé à Joël LAUBERAT pour l'installation de nouvelles toilettes à l'école primaire et la commission des travaux se réunira pour la réalisation prochaine de ce projet.

La séance publique est levée.

Le Maire et les conseillers municipaux ont signé.